

## Extrait PV MUN 3 mai 2022

- Rapport de gestion :  
Retour sur présentation rapport de gestion avec la Commission.
- Vacations :  
Explications du fonctionnement et de la manière de les noter.  
Constat que le nombre de vacations augmente, les miliciens font office de chefs de secteur dans les petites communes comme la nôtre.
- Centre de tri :  
Reçu demande d'augmentation du tarif à l'heure d'un étudiant. Refusée afin de ne pas créer de précédent.  
Caméra à poser au centre de tri pour éviter de déposer n'importe quoi n'importe où. La greffière rappelle que le sujet a déjà déposé sous forme de préavis au Conseil et refusé. Nous n'allons rien entreprendre pour l'instant et nous aborderons le sujet à l'occasion, lors d'un Conseil, afin d'avoir l'avis des Conseillers.
- Piste VTT Volottaz :  
Intervention du garde et de l'inspecteur forestier en vue de la mise en régie de la piste.
- UCV :  
Reçu modèle de décision administrative, nous adapterons notre procédure en conséquence.
- Ch. de l'Ouche :  
Prise en charge de l'étude et de la coordination par la Commune, les frais de réalisation à charge des propriétaires concernés.
- Litige de voisinage :  
Entre parcelle xxx et parcelle xxx. Quand bien même il s'agit de droit privé, intervention municipale pour calmer les parties.
- Parcelles xxx et xxx :  
Aménagement extérieurs, visite sur place, contacter le Canton.
- Parcelle xxx :  
Courrier xxx délai PAC.
- Parcelle xxx :  
Réponse à l'avocat du propriétaire concernant PACom.
- PACom :  
Subventions + prolongation.
- Aînés :  
Flyer pour les jeudis après-midis + sortie à organiser, offre validée. Courrier à tous les Vaulis de 65 ans et plus.

- Région de Nyon :  
Comptes 2021.
- Auberge communale :  
Retour analyse GastroConsult. Choix du tenancier validé.  
Nettoyage ventilation de l'Auberge.  
Rencontre avec artisan pour restauration enseigne de l'Auberge.
- Pont de l'Ascension :  
Vendredi offert au Personnel ou pas. Il ne sera pas offert.
- Patrouilleurs :  
Offrir formation premiers secours (enfants) aux patrouilleurs, proposition retenue.
- Antenne 4G - téléphonie mobile :  
Préavis du Canton reçu. Réflexion au sujet de la suite à donner.
- Site internet Commune :  
Cessation de collaboration avec notre mandataire pour septembre 22.
- Parking ancienne place de lavage :  
A réguler avec mise à ban.
- Abri PC :  
Réfection porte courant juin 22.
- Badges :  
Revoir le fonctionnement car problèmes de connexion, commande de badges à faire.
- PNRJV :  
AG 15.06.22, soutien candidature au CODIR du PNRJV suite à démission.
- Traversée du village :  
Reçu offre de notre bureau d'ingénieur. A étudier, nous y reviendrons.
- Sentier piétonnier de l'Ouche :  
Pose d'une barrière le long du chemin. Vérifier le solde sur préavis qui n'est pas encore bouclé.
- Chemin sur le Moulin :  
Validé le principe que la Commune coordonnera la remise en état du chemin.
- Matériel voirie :  
Prévoir de faucher les parties herbeuses avant l'hiver mais l'achat d'une telle machine est important aussi allons-nous la louer cette année.



2

- Parcelle xxx :  
Réparer barrière d'un privé suite à dégât lors du déneigement hiver 21-22.
- Autorisation de circuler dans les alpages :  
A préparer.
- Séance MUN dès août 22 : lundi matin à la place du mardi car séances Grand Conseil le mardi.

Le Vaud, le 9 septembre 2022

**Au nom de la Municipalité de Le Vaud**  
**Le Syndic**  **S. Pécoud**  
**La Secrétaire**  **B. Aellen**



The official seal of the Municipality of Le Vaud is circular. It features a central shield with a crown on top, flanked by two figures. The shield is inscribed with 'LIBERTÉ ET PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITÉ DE LE VAUD' at the top and 'LE VAUD' at the bottom, separated by two small stars.

## Extrait PV MUN 10 mai 2022

- SADEC :  
AG (16 juin et 12 octobre): déléguer quelqu'un pour Le Vaud. Uniquement membre Municipalité ou administration, éventuellement autre Commune.
- AGFORS :  
Insérer rapport 2021 sur le site web.
- Utilisation des pesticides :  
Suite à question posée au Conseil, il est annoncé que la Commune n'utilise plus de pesticides sur le territoire vaudi.
- La Torne :  
Une réunion sera fixée avec tous les propriétaires voisins de la Torne afin d'expliquer à ceux qui ne le savent peut-être pas, la réglementation en bordure de rivière.
- Piste VTT Volottaz :  
Les fils barbelés (env. 50 m.) seront remplacés par des fils plus sécuritaires par les employés de la voirie et aux frais de la Commune.
- PACom :  
Visioconférence entre le municipal délégué et le bureau d'ingénieurs suite à certains points soulevés. Le bureau demande notre argumentation pour défendre ceux-ci auprès du Canton.
- SGZA :  
Réunion avec Marchissy afin d'organiser une rencontre avec les Communes voisines.
- STI :  
Rencontre riche en informations pour le municipal et la greffière qui gèrent la police des constructions. La collaboration avec le STI répond à nos attentes.
- Parcelle xxx :  
Permis délivré. Constaté que le Canton (CAMAC) ne s'est pas déterminé sur l'accès des garages sur la route traversant le village. Nous allons rencontrer le propriétaire afin de lui proposer de louer des places de parking à la Commune car, de surcroît, cet accès n'est pas compatible avec ce que nous souhaitons insuffler dans la réalisation de notre traversée du village.
- COGEST-COFIN :  
Nous revenons sur la rencontre avec les commissions et en débattons. Nous allons demander au bureau du Conseil de réexpliquer les tâches de chacune des commissions.



## Extrait PV MUN 17 mai 2022

- Parcelle xxx :  
Projet construction d'un garage pour deux voitures. La Municipalité refuse le projet tel que présenté en application de l'art. 37 LRou.
- Parcelle xxx :  
Le municipal va fixer un rendez-vous sur place avec le propriétaire et l'architecte car il a eu écho que le chantier allait démarrer fin de semaine.
- PACom :  
Protocole du principe de défense de certaines parcelles constructibles eu égard au Canton qui souhaite modifier leur affectation.
- SGZA :  
Le municipal en charge du dicastère nous explique les différents échanges entre Marchissy et la Région de Nyon qui permettraient de bénéficier de la non compensation. Ressortir liste des entreprises vaulies qui souhaiteraient une surface d'activité.
- Dangers naturels :  
Séance organisée par le Canton. Les seules zones à risque pour Le Vaud sont celles sous la Torne.
- Camping :  
La propriétaire du camping a demandé un entretien afin de présenter son projet de rénovation/construction. Nous profiterons de ce rendez-vous pour demander qui est locataire au camping (noms et adresses) ainsi que le temps qu'ils y passent afin de faire une vérification par rapport à notre liste.
- Commission de l'Urbanisme :  
Selon l'art. 3 de notre règlement de la police des constructions, nous devons nommer une commission en début de législature. Réflexion à ce sujet.
- Parcelle xxx :  
Incohérence entre deux plans dans le dossier de construction/rénovation. Le municipal chargé de la police des constructions va se rendre sur place avec l'architecte afin de vérifier lequel est le bon.
- Apprenti xxx :  
Reçu demande de notre apprenti pour terminer son apprentissage au 31 juillet prochain. Sa requête est validée.
- Aînés :  
Ce terme ne convient pas à certaines personnes. Il sera demandé lors de la sortie quel nom ces personnes auraient préféré.

- Vacations :  
Suite à la séance de mercredi dernier (autre que la séance de Municipalité), il a été échangé de manière très constructive et intéressante. Un tableau a été présenté et il sera utilisé par tous.
- Hoirie xxx :  
Proposition est faite de demander à louer le hangar propriété de l'Hoirie pour la voirie. Cette suggestion est validée par tous.
- Auberge communale :  
Bail signé. Jeu de clés remis. Projet de règlement d'exploitation sera soumis au tenancier. Le coût de la réfection de l'enseigne étant relativement élevé, le municipal en charge du dossier va regarder différentes alternatives.
- COGEST :  
Nous apprenons finalement que chaque membre de la COGEST a des thématiques sur lesquelles il travaille individuellement et ils se retrouvent ensuite pour la rédaction du rapport.
- Antenne 4G téléphonie mobile :  
L'association villageoise a demandé le dossier de l'antenne. Pour l'instant, celui-ci ne sera pas délivré car en attente d'un éventuel recours.  
Résiliation du contrat avec entreprise de téléphonie pour la pose de l'antenne sur partie de parcelle communale.
- Crèche :  
Demande de formation, requête validée.
- AISE :  
Fournir au CODIR le pourcentage de taux d'activité et de salaire pour les accueils parascolaires.
- Promotions scolaires :  
Celles-ci auront lieu à Le Vaud et tant les Cimes que les Curtils ont été réservés.
- RAT :  
Nous sommes toujours dans l'attente de l'analyse du RAT concernant la crèche de Le Vaud.
- Repas avec personnel communal :  
Après explications données par le municipal, la Municipalité valide le principe de payer les heures du personnel qui font un repas avec un responsable, pour autant que 30 minutes soient déduites (repas).
- Cimetière :  
Il a été demandé une offre pour la pose d'une stèle pour 48 personnes au jardin du souvenir, le coût s'élève à CHF xxx. Nous y reviendrons car au vu du montant il faudrait le prévoir dans le budget.

- Alpages :  
Reçu demande d'un agriculteur qui souhaite que nous lui remboursions les queues de cochon. Requête refusée au vu des subventions qu'il reçoit pour les alpages.
- Service des Routes :  
Rencontre avec le responsable cantonal. Echange constructif et intéressant.

Le Vaud, le 9 septembre 2022

Au nom de la Municipalité de Le Vaud

Le Syndic  La Secrétaire 

S. Pécoud B. Aellen

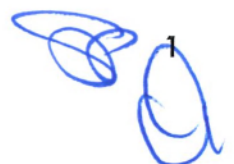


The official seal of the Municipality of Le Vaud is circular. It features a central shield with a crown on top, flanked by two figures. The shield contains the text 'LIBERTÉ ET PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITÉ DE LE VAUD' at the top and 'CANTON DE LE VAUD' at the bottom, separated by two small stars.



## Extrait PV MUN 24 mai 2022

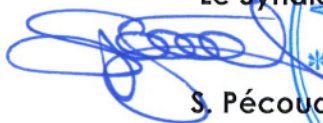

- Informatique :  
Modifications réalisées par OFISA qui ne correspondent pas au mandat attribué.  
Nous allons les contacter pour régulariser le problème.  
Réflexion pour offre externe pour mise en place d'un classeur informatique réalisé par un prestataire connaissant les besoins d'une Commune.
- Salle Mont-Blanc :  
Vérifier que le beamer fonctionne en vue de l'organisation des rencontres du jeudi.
- Auberge communale :  
Nous avons opté pour une rénovation sur la base d'une proposition du fournisseur et validons le devis.  
Nous procédons aux corrections des conditions de location de l'Auberge.
- Crèche :  
Achat d'une machine à laver la vaisselle semi-pro auprès de xxx. La Municipalité règlera la facture dans son entier et refacturera la moitié à la crèche.
- Tapis des Curtils :  
A faire nettoyer au karcher.
- Jeunesse de Le Vaud :  
La Halfmoon s'est bien déroulée. Pas de dégât hormis un pot de peinture renversé et nettoyé depuis. Environ 125 personnes.
- Promotions scolaires :  
Le CODIR de l'AISE n'a pas été informé de la mise en place des promotions scolaires prévues le soir et en trois fois, sur Le Vaud. Un groupe organisationnel va être créé afin d'éviter ce genre de tracasserie administrative. Prévoir d'avertir La Garenne que nous emprunterons le parking dès 18h.00.
- Sorite des Aînés :  
La responsable des logements protégés est chargée de mener à bien la sortie en l'absence de la municipale en charge du dicastère. Un accompagnant est prévu. La Municipalité valide le principe.
- Pré-aux-Veaux :  
Bristol reçu de la famille xxx pour la 65<sup>e</sup> montée à l'alpage. La Municipalité et la greffière sont invités. Voir pour un cadeau.
- Bureau du Conseil :  
Il se réunira le 30 mai prochain. Pour l'ordre du jour, annoncer les comptes, le rapport de gestion, le préavis des Berges de la Serine.




- COFIN :  
Afin de pouvoir répondre à un membre de la COFIN, notre syndic va se renseigner auprès de l'UCV car les propos de dite commission sortent des compétences qui leur sont attribuées.
- COGEST :  
Deux municipaux ont rencontré 4 membres de la COGEST. Discussion autour de l'Auberge et documents remis pour analyse qui devront être rendus à la greffière.

Le Vaud, le 9 septembre 2022

**Au nom de la Municipalité de Le Vaud**

**Le Syndic**  **La Secrétaire** 

**S. Pécoud**  **B. Aellen**